

## Votre enfant peut-il travailler?

Nous sommes déjà en mars et votre fils ou votre fille partira peut-être bientôt à la recherche d'un travail pour les vacances. Faites attention toutefois à la combinaison travail et allocations familiales. S'il est agréable d'avoir de l'argent en poche si l'on veut découvrir le monde, les parents ne doivent pas se voir pénalisés...

■ La législation sur les allocations familiales pour l'étudiant travailleur ayant beaucoup changé l'année dernière, nous estimons utile de refaire le point.

### Combien l'étudiant peut-il travailler?

Plus de soucis pour le type de contrat de travail à conclure: il n'est plus pris en considération. L'emploi d'un étudiant est désormais assimilé à un emploi normal.

Pendant les premier, deuxième et quatrième trimestres, l'étudiant peut travailler pendant 240 heures au maximum par trimestre. S'il travaille un peu plus, le droit aux allocations familiales est perdu pour le trimestre complet! Pendant le troisième trimestre (c'est-à-dire pendant les vacances d'été), l'étudiant peut travailler tant qu'il veut, à condition qu'il continue ses études par la suite.

Les étudiants qui ont terminé ou arrêté leurs études, doivent aussi respecter le plafond de 240 heures pendant le troisième trimestre. Mais il n'est toujours pas fait de distinction entre les différents types d'emploi. Les heures de travail de vacances exécutées dans le cadre d'un contrat d'étudiant, sont prises en compte pour voir si le maximum de 240 est atteint.

Résumons dans un schéma:

Période	Nombre d'heures	Remarque
janvier - mars	Max. 240 heures	
avril - juin	Max. 240 heures	
juillet - septembre	Illimité	Si l'étudiant poursuit ses études après les vacances
	Max. 240 heures	Si l'étudiant ne poursuit pas ses études
octobre - décembre	Max. 240 heures	

P.S.: L'étudiant a le droit inconditionnel de travailler jusqu'au 31/8 de l'année pendant laquelle il a 18 ans



**Attention!** Pour avoir droit aux allocations familiales pendant les vacances d'été, il ne faut pas que ce droit ait été perdu au cours du deuxième trimestre suite au dépassement du plafond autorisé. Un emploi non autorisé pendant le deuxième trimestre est donc lourd de conséquences.

### Un exemple

Un étudiant travaille comme suit:  
 Avril 120 heures (p.ex. contrat d'étudiant à temps plein pendant les vacances de Pâques)  
 Mai 82 heures  
 Juin 40 heures

La norme trimestrielle de 240 heures étant dépassée (l'étudiant a travaillé 242 heures), le droit aux allocations familiales pour ce trimestre est perdu. Ce droit étant inexistant pour le deuxième trimestre, il n'existe pas non plus pour le troisième trimestre. Dans ce cas, le paiement des allocations familiales sera donc interrompu pendant six mois!

Suite à la page 2

### DANS CE NUMÉRO

- Votre enfant peut-il travailler?
- Moins d'enfants dans un monde en mouvance
- Histoire du chocolat
- Allocations familiales pour travailleurs salariés
- Fleurs bleues et bourdonnements d'abeilles...

# 47

## Moins d'enfants dans un monde en mouvance

Depuis les années '30, la vie des hommes, des femmes et des familles d'Europe de l'Ouest a fondamentalement changé. L'amélioration du niveau de vie des pays développés et l'intérêt désormais porté à l'épanouissement personnel ainsi que l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail ont provoqué une diminution de la natalité.

■ Dans la plupart des pays développés, le nombre d'enfants ne suffit plus désormais pour remplacer la génération précédente, autrement dit: la population de ces pays diminue et leur population vieillit. Cette diminution de la natalité en Europe de l'Ouest va de pair avec des modifications de la structure familiale. Le mariage n'est certainement plus la seule façon de fonder une famille. En Belgique, le nombre de mariages par 1000 habitants est passé de 7 en 1965 à 4,03 en 2003. A cela, il faut ajouter qu'actuellement, dans notre pays, plus de la moitié des mariages se défont. Ces changements ont provoqué une diminution de la taille des familles dans les pays d'Europe de l'Ouest, où la moyenne n'est plus que de 2,1 personnes par famille. Ce phénomène ne s'explique pas uniquement par la diminution du nombre d'enfants par famille, mais aussi par le fait que les grands-parents habitent de plus en plus rarement avec leurs enfants et petits-enfants. En Belgique, en Allemagne et en France, il en reste encore 7 à 8%, mais aux Pays-Bas et en

Grande-Bretagne, cette tradition a quasiment disparu. De plus, il y a de plus en plus de familles monoparentales avec un seul enfant (12,7% en Belgique en 2004 et pas moins de 21% en Grande-Bretagne!).

### La Belgique et l'Europe

Mis à part les chiffres exceptionnellement bas à l'époque des deux guerres mondiales, le nombre d'enfants par femme s'est tout d'un coup mis à chuter dans les années '70-'75. A cette époque, les chiffres pour la Belgique sont passés de 2,25 à 1,74. En 2002, ce chiffre est passé à 1,62, avec 111.225 naissances. Notre pays conserve malgré tout une moyenne élevée par rapport aux normes européennes.

Seuls l'Irlande, la France et les Pays-Bas font mieux avec des moyennes respectives de 1,97, 1,88 et 1,73.

L'Allemagne, l'Espagne, la Grèce et l'Italie arrivent péniblement à une moyenne de 1,3. Les statistiques font état de chiffres inférieurs encore

pour les pays "plus pauvres" d'Europe de l'Est, allant de 1,17 pour la République Tchèque à 1,30 pour la Hongrie.

Suite à la page 2



"Un ami ou une amie, c'est quelqu'un qui m'accepte telle que je suis."

Mirvjena, 12 ans

Source: 'Living' ISBN 90-77135-13-8



## Votre enfant peut-il travailler?

Suite de la page 1

### Quel enseignement l'étudiant suit-il?

Les règles précitées s'appliquent tant à l'étudiant relevant du système des points d'étude qu'à l'étudiant suivant des études au programme complet et relevant de l'ancien système. Elles sont aussi d'application pour l'étudiant qui rédige son mémoire de fin d'études et pour le jeune qui suit un stage en vue d'être nommé à une fonction (candidat-huissier de justice, -géomètre, ou -notaire et officier radio).

Quant aux étudiants qui suivent une forme d'enseignement à temps partiel ou qui sont liés par un contrat d'apprentissage, les anciennes normes relatives aux revenus restent maintenues. Cela signifie que ces jeunes ne peuvent pas gagner plus de € 443,89 brut par mois à ce jour.



### L'étudiant reçoit-il une allocation sociale?

Si votre enfant suit des cours dans le cadre d'un programme complet, prépare une mémoire de fin d'études, suit un

stage pour une fonction publique ou est inscrit comme demandeur d'emploi:

- l'octroi d'une allocation de sécurité sociale pour maladie, invalidité, accident du travail ou maladie professionnelle ne pose aucun problème pour l'octroi des allocations familiales, du moins si ces allocations découlent d'une activité autorisée (voir ci-dessus);
- l'octroi d'une allocation de chômage ou l'octroi d'une allocation d'interruption de carrière génère toujours la perte du droit aux allocations familiales!

Pour les jeunes qui suivent des leçons dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou d'un programme d'enseignement à temps partiel, une allocation sociale ne constitue pas une entrave si la somme de cette allocation et du salaire brut n'est pas supérieure à € 443,89 par mois.

### Votre enfant est-il inscrit comme demandeur d'emploi?

Si votre enfant s'est inscrit au chômage et s'il est toujours demandeur d'emploi, il recevra sa première allocation d'attente dans les mois à venir. Cette allocation d'attente est une allocation de chômage et ne peut donc jamais être cumulée avec l'allocation familiale.

#### Un exemple

Votre fils s'est inscrit comme demandeur d'emploi le 1er août 2005. Si en avril 2006 (fin du temps d'attente de 233 jours dans le régime de six jours par semaine), il reçoit une allocation d'attente, ne fût-ce que pour un seul jour, vous perdrez le droit aux allocations familiales pour tout le mois d'avril. Il est préférable, dans ce cas, de reporter la demande des allocations d'attente au mois de mai 2006. ■



## Moins d'enfants dans un monde en mouvance

Suite de la page 1

### L'Europe et le reste du monde

En 2003, ces rapports se sont maintenus en Europe: 1,6 pour le nord et l'ouest de l'Europe et respectivement 1,3 et 1,2 pour le sud et l'est, ce qui a porté la moyenne européenne à 1,46. Comparativement au reste de la planète, ce chiffre n'est pas tellement élevé (voir tableau). C'est l'Afrique qui bat les records mais c'est aussi là que nous trouvons la plus grosse mortalité infantile. Remarquons aussi que, en dépit de la politique antinataliste chinoise qui impose un seul enfant par famille\*, l'Asie obtient malgré tout une moyenne "normale" comparativement aux autres continents. La moyenne du nombre d'enfants par femme dans le monde atteignait 2,7 en 2003.

### Nombre d'enfants par femme en 2003

Europe	Amérique du Nord	Amér. Sud + Caraïbes	Océanie	Asie	Afrique
1,4	2,1	2,5	2,3	2,5	4,9

(\* ) Cela fait déjà trente ans que les couples chinois doivent se limiter à un seul enfant. Les couples qui ont un deuxième ou un troisième enfant sont soumis à de fortes amendes, perdent leur emploi et sont parfois même stérilisés de force. ■

Sources: (chiffres 2002), "Office National d'Allocations Familiales pour Travailleurs Salariés 1930-2005", édition 2005 et (chiffres 2003) www.earth-policy.org et www.nieuwsblad.be.

## Allocations familiales pour travailleurs salariés

### Montants valables depuis le 1/8/2005

MONTANTS DE BASE	1er enfant	2e enfant	A partir du 3e enfant
TARIF DE BASE (1)	77,05	142,58	212,87
TARIF MAJORE POUR ORPHELINS chaque orphelin	296,01	296,01	296,01
SUPPLEMENTS (2)			
- Pour enfants de travailleurs handicapés (malades pendant plus de 6 mois)	84,40	24,31	4,27
- Pour enfants de chômeurs (chômeurs pendant plus de 6 mois)	39,23	24,31	4,27
- Pensionnés	39,23	24,31	4,27
Handicapés nés avant le 1/7/1966, orphelins ou enfants d'un(e) handicapé(e)	92,71	142,58	212,87

SUPPLEMENTS D'AGE			
AGE	DATE DE NAISSANCE	PREMIER ENFANT*	AUTRES ENFANTS
6 - 12 ans	après le 31/12/1990	13,42 (**)	26,77
12 - 18 ans	après le 31/12/1990	20,44	40,90
	avant le 1/1/1991	26,77 (**)	
+ 18 ans	après le 31/12/1984	28,75	52,01
	entre le 11/1/1981 et 31/12/1984	42,89	
	avant le 1/1/1981	45,14	
Handicapés nés avant le 1/7/1966, orphelins ou enfants d'un handicapé(e)		29,87	52,01

#### Droits acquis:

\* premier enfant sans droit à un tarif majoré ou à un supplément pour enfants handicapés

\*\* droit acquis de 26,77 euros pour les enfants nés entre le 1/1/1991 et le 31/12/1996, en rang 2 qui devient rang 1 en remplacement d'un enfant qui bénéficiait déjà d'un supplément d'âge.

ALLOCATION SUPPLEMENTAIRE POUR ENFANTS AFFECTES D'UNE MALADIE						
<b>ANCIEN SYSTEME</b>						
Allocation supplémentaire pour enfants handicapés de moins de 21 ans avec une inaptitude d'au moins 66% et en fonction de leur taux d'autonomie						
0 - 3 points		4 - 6 points		7 - 9 points		
346,66		379,46		405,65		
<b>NOUVEAU SYSTEME (3)</b>						
Allocation supplémentaire pour enfants de moins de 21 ans (nés après le 1/1/1996) affectés d'une maladie ou d'un handicap en fonction des conséquences de l'affection						
4 - 5 points	6 - 8 points	9 - 11 points	12 - 14 points	15 - 17 points	18 - 20 points	+20 points
67,57	67,57	168,93	281,55	394,17	422,33	450,48

PRIMES		
ALLOCATION	Premier enfant (par rapport à 1 des deux parents)	1.043,93
	Naissances multiples (pour chaque enfant d'une naissance multiple)	
	Autres enfants (que le premier ou les enfants d'une naissance multiple)	
PRIME D'ADOPTION	Chaque enfant	1.043,93

MONTANTS LIMITES MENSUELS	
<b>POUR L'ENFANT BENEFICIAIRE</b>	443,89
Lorsque ce salaire brut ou cette allocation brute est excédé(e), les jeunes chômeurs qui viennent de quitter leur école, les jeunes liés par un contrat de stage ou les enfants suivant un enseignement à programme limité, perdent leur droit aux allocations familiales	
<b>POUR L'ATTRIBUTAIRE</b>	1.705,86 1.968,85
Montant total des revenus de remplacement et des revenus professionnels (activité autorisée et/ou activité du conjoint ou du partenaire) au-dessus duquel il n'est pas octroyé de supplément pour un attributaire handicapé, pensionné ou chômeur depuis plus de 6 mois, si:	
- l'attributaire ou l'allocataire vit seul avec les enfants - l'attributaire et son conjoint ou partenaire cohabitent avec les enfants	

(1) L'orphelin dont le parent survivant est remarié ou constitue un ménage, bénéficie des allocations familiales normales.

(2) Pour bénéficier de l'échelle majorée, quelques conditions relatives à la charge familiale, aux revenus du ménage et à l'activité professionnelle doivent être remplies. S'il n'est pas satisfait à ces conditions, les allocations familiales sont payées aux échelles normales.

(3) Le nouveau régime est d'application depuis le 1/5/2003, pour les enfants nés après le 1/1/1996.

# Histoire du chocolat

Vos souvenirs les plus anciens du chocolat remontent peut-être à votre vécu, cette divine friandise qui fondait encore plus vite si vous la gardiez plus longtemps entre vos petites mains. Pour être tout à fait précis, elle fond à partir de 37° C. Nous parlons bien évidemment des barres de chocolat. L'histoire de ce petit morceau de plaisir pur est très récente. En effet, les premiers bâtons de chocolat firent leur apparition en 1847. Quant aux boissons chocolatées, leur histoire est bien plus ancienne et a commencé avant notre ère, en Amérique pré-colombienne.

## Retour aux sources du chocolat

■ Ce sont les Olmèques qui, les premiers avant les Mayas puis les Aztèques, se sont servis du cacao comme cadeau, comme remède ou comme moyen de paiement. Vous pouviez acheter un lapin sur le marché pour dix fèves de cacao et pour 100 fèves, vous achetiez un esclave. L'argent poussait donc littéralement sur les arbres! Faites le compte: un arbre à cacaoyer peut porter un millier de fleurs dès l'âge de six ans. Chaque arbre porte 20 à 30 fruits. Ces fruits ne se balancent pas aux branches, comme les occidentaux que nous sommes pourrions se l'imaginer, mais ils sont plaqués contre le tronc. Il faut 5 à 7 mois pour que le fruit vert vire au rouge-orange. Chaque fruit contient 20 à 40 fèves: un véritable pactole!

Tout comme les passeurs d'argent d'aujourd'hui, les trafiquants de cacao de l'époque écumaient le pays. On les craignait tout autant que des bandes de brigands car ils ne se déplaçaient qu'une fois la nuit tombée et le visage passé au noir. Au cours de leurs expéditions, il leur arrivait de se requinquer avec une boisson chocolatée revigorante. Il s'agissait là d'un véritable privilège car le xocolatl (nom que les Aztèques donnaient à cette boisson) était réservé en priorité à la famille royale, à la noblesse, aux guerriers et, bien évidemment, aux divinités. Les dieux ont d'ailleurs donné leur nom à la boisson. En effet, l'appellation scientifique actuelle theobroma vient du grec et signifie nourriture des dieux.

Le cacao jouit de diverses propriétés médicinales, mais ce sont surtout ses composants toniques qui soulagent la fatigue qui étaient populaires. Apparemment, le roi aztèque Montezuma, qui entretenait un copieux harem, ne se sentait pas bien dans sa peau s'il n'avait pas ingurgité 50 tasses de chocolat sur la journée.



Photo: Mieke De Lombaerde

## Cortez

En 1515, le conquérant espagnol Hernan Cortez débarque en terre mexicaine. Eblouis par l'éclat de leurs armes et impressionnés par la barbe et les chevaux des arrivants, les Indiens prennent Cortez & Co pour rien moins que... des dieux. Montezuma juge donc bon d'offrir aux colons une réception éclatante au chocolat. La boisson au cacao constituait un breuvage de cérémonie, rougeâtre, relevée, quelque peu amère et "moussante". Pour faire mousser la boisson, on la laissait couler abondamment d'un récipient à l'autre. Une fois bien établis dans leur colonie, les Espagnols et leurs donas sont devenus de véritables "chocoliques". Même pendant la messe, ces dames n'arrivaient



Photo: Musée du chocolat, Bruges

pas à s'en passer. Les allées et venues des bonniches portant des tasses de chocolat agacèrent tellement l'Evêque de Chiapas qu'il décida d'interdire les boissons chocolatées dans son église. La rumeur populaire prétend que c'est de ce jour-là que son église s'est vidée et affirme – ironie du sort – qu'il mourut après avoir bu un chocolat empoisonné.

L'envahisseur avait également importé des religieuses qui cuisinaient avec encore plus d'inspiration que les missionnaires. Elles firent de la boisson amère des Indiens un véritable nectar pour les colons.

En 1528, quand Cortez revient en Espagne, il avait dans ses coffres la recette suivante:

## Recette

700 g de cacao pilé

750 g de sucre blanc

56 g de cannelle

14 g de grains de poivre

14 g de clous de girofle

3 bâtonnets de vanille

1 poignée d'anis

1 noisette

du musc et de l'ambre

de la fleur d'oranger

Photo: Mieke De Lombaerde



Les premiers chocolatiers belges remontent à la fin du 17ème siècle. Jusqu'au 19ème siècle, ils colportèrent leur préparation artisanale sous forme de biscuits au cacao à tremper dans l'eau, le lait ou le café.

Peu après la mise sur le marché des

délicieux bâtons de chocolat par les Britanniques Fry & Sons en 1847, on allait passer à une production à l'échelle industrielle, et donc accessible à Monsieur Tout le Monde. Enfin! Cette révolution vit également l'éclosion de nombreuses nouveautés: plaques de chocolat pur, chocolat au lait, tablettes de chocolat, figurines et... pralines.

Comment Jean Neuhaus aurait-il pu deviner que son invention consistant à emmailloter une noix de chocolat aurait de telles conséquences? Mieux encore: la Belgique est tributaire de cette première praline car elle jouit d'une réputation mondiale enviable en matière de chocolat. Les touristes asiatiques ne se font certainement pas payer pour s'extasier devant nos étalages de pralines. Le chocolat a été breveté dès 1884 pour en préserver la qualité. Les pays limitrophes continuent à essayer de nous voler la vedette. L'italien Torino, par exemple, organise des week-ends de 'cho-coarrangements' à s'en lécher les babines, rehaussés de massages relaxants à base d'huile de cacao. Mais nos chocolatiers poursuivent imperturbablement leurs propres mélanges. Le secret est bien gardé des nez indiscrets de la concurrence. ■

Mieke De Lombaerde

Source:

'Chocolade: van drank voor edelman tot reep voor Alleman' (16de – 20ste eeuw) COLLET E. Edition ASLK Bruxelles 1996.

Musée du Chocolat 'Chocostory':

Wijnzakstr. 2 (Place Saint Jean) 8000 Bruges. Tél 050 61 22 37.



Photo: Mieke De Lombaerde

## Pubs chocolat

L'exclusivité des plaisirs du chocolat transparait dans les publicités extravagantes que l'on pouvait trouver à Londres dans les années 1650-1700. On y voyait de véritables clubs privés pour "chocolatomanes". Ce snobisme entraînait évidemment tout un commerce de services à chocolat et autres ustensiles: soucoupes et chocolatières habilement décorées, petits pots frivoles en forme de précieuses demoiselles de porcelaine maintenant la chocolatière bien au chaud sous leurs jupes, shakers à chocolat (pour le transformer en mousse) et pinces à sucre; un véritable concours de formes et d'excentricité dans l'exécution.





Caisse d'Allocations Familiales VEV

e-mail : [cafvev@sd.be](mailto:cafvev@sd.be)  
[www.prestationsfamiliales.be](http://www.prestationsfamiliales.be)

Pour des info sur votre dossier:  
**appelez le numéro mentionné sur  
 l'enveloppe de ce journal.**  
 Un service personnalisé aux tarifs  
 téléphoniques courants!

Pour des info générales: appelez  
 notre Infophone au numéro  
**078 15 40 25**  
 (tarif zonal)

Ouvert de 9.00 à 12.00 h.  
 et de 13.00 à 16.00 h.

**1210 BRUXELLES**  
 Rue Royale 284

**2000 ANTWERPEN**  
 Brouwersvliet 4 bte 3

**9000 GENT**  
 St.-Pietersplein 60 A bte 1

**3511 HASSELT**  
 Kuringersteenweg 392

**8500 KORTRIJK**  
 Kennedypark 23 B

**2800 MECHELEN**  
 O.-L.-Vrouwestraat 85

**2300 TURNHOUT**  
 Vogelzang 1 bte 1

#### COLOPHON

Le Journal des Allocations Familiales est une publication de la Caisse d'Allocations Familiales VEV, Brouwersvliet 4 bte 3, 2000 Antwerpen. Son contenu ne peut faire l'objet de reproductions complètes ou partielles sans autorisation écrite préalable de l'éditeur responsable.

Editeur responsable : Alex Verheyden - Brouwersvliet 4 bte 3 - 2000 Antwerpen  
 Rédacteur en chef : Guido Stassijns  
 Le Journal des Allocations Familiales a pour objet de vous informer des divers aspects de la législation en matière d'allocations familiales. En raison de la complexité juridique de celle-ci, nous nous réservons le droit de résumer ou de généraliser certains sujets. Aussi, nous vous recommandons vivement de ne pas hésiter à prendre contact avec votre responsable de clientèle pour lui exposer votre situation concrète.



Caisse d'Allocations Familiales VEV

Caisse d'Assurances Sociales VEV

Assurance Maladie VEV

Association d'Assurances Mutuelles VEV



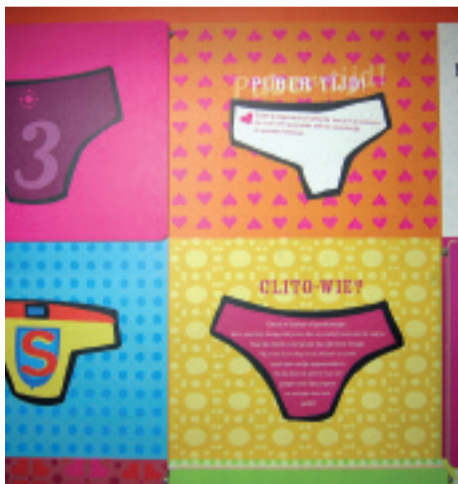
**VEV** Pour toute sécurité  
 GROUP D'ASSURANCES SOCIALES



## Fleurs bleues et bourdonnements d'abeilles...

Les greniers de l'ancienne Abbaye Saint Pierre à Gand, la Kinahuis, vous proposent actuellement une exposition exceptionnelle sur l'amour, le corps et les relations sexuelles. Elle a pu être réalisée grâce à Sensoa et comporte deux volets: l'un pour les jeunes enfants, "J'ai vu deux ours", et l'autre pour les jeunes, "De bons amants".

■ Le ton est donné dès que vous entrez: sur les murs rose-fuchsia des escaliers du hall flot-tent mille et une spermatozo-idées vous indiquant la direction du grenier. Les combles ont quelque chose de convivial: un espace aux tons vifs, des jeux de couleurs agréables – tout pour vous sentir à l'aise et en confiance. Sur la droite, une flèche vous convie à vous diriger vers "J'ai vu deux ours". Le grenier a été aménagé en terrain de jeux pour les enfants de plus de 4 ans avec piscines à ballons, cousins, miroirs, poupées, déguisements, poussettes et une boîte de blocs emboîtables de taille humaine. Quoi de plus gai que de mettre des seins au bonhomme et un zizi à la petite dame? Quelle différence y a-t-il entre Papa et Maman? Entre être propre ou être sale? Jouer est le maître-mot. Les enfants plus âgés (7+) peuvent élargir le parcours en utilisant un détour plus interactif composé de petits textes, d'illustrations, de boîtes à images – autant d'outils pour s'informer sur l'hygiène, la reproduction et la grossesse, la contraception et les menstruations.



Tout cela agrémenté d'une touche humoristique. L'une des boîtes à images, par exemple, montre sept petits nains étonnés devant la première petite tache rouge sur la jupe de Blanche-Neige. Les explications et les illustrations ne sont jamais triviales ni brutales et encore moins évasives. Tout fait référence au monde des écoliers et à leur curiosité naturelle. Sur le panneau des sous-vêtements, par exemple, on peut lire: "Il y a des longs zizis,

des petits, des gros et des minces. Pour faire l'amour, peu importe le format. Ce n'est pas ce que tu as qui est important, c'est ce que tu en fais" Les enfants peuvent utiliser une poupée avec des bandes de velcro pour y accrocher à leur guise des petites ou des grosses poitrines, des petits ou des gros pénis. Ce qui ressort de cette exposition, c'est que personne n'est ridicule et que tout a un nom.

Le volet "De bons amants" est conçu dans le même esprit. Les thèmes les plus divers relatifs au sexe sont abordés de façon quasiment ingénue, quasi normale, dans une ruelle rose. On y parle des garçons, des filles, de harcèlement sexuel, de la sexualité, d'influences sociales, de maladies sexuellement transmissibles, de grossesse et de relations sexuelles. A l'âge où les ados prennent conscience de leur propre corps d'une façon si agréable, si troublante et si interpellante, tous ces sujets suscitent d'innombrables questions. Questions que, bien souvent, on cherche à éluder de peur de se faire rire au nez par son entourage. Ainsi, l'approche de la masturbation, tant chez les filles que chez les garçons, apparaît comme une exploration de leur propre corps. D'autre part, on fait remarquer que les jeunes gens qui ne se masturbent pas ne sont pas des anormaux. "De bons amants" insiste en permanence sur le respect de l'autre et de ses limites. L'ensemble du projet dégage un esprit positif tout en évitant les cachotteries. Les relations et la sexualité peuvent se trouver en tête du hit-parade des belles choses de la vie mais le



sexe peut également décevoir. Le risque de contracter le sida, les quiproquos, les tabous, les incertitudes: tout cela est introduit allègrement – mais jamais légèrement –, scientifiquement et de manière responsable. Ceci grâce à une mise en scène, un langage clair et approprié, de l'humour et une bonne vidéo. "De bons amants" est une exposition "chaleureuse". ■

Texte et photos: Mieke De Lombaerde



#### Le monde de Kina het Huis

Sint-Pietersplein 14, 9000 Gand  
 tél. 09 244 73 73  
[kinahuis@gent.be](mailto:kinahuis@gent.be)  
[www.dewereldvankina.be](http://www.dewereldvankina.be)

Ouvert du lundi au vendredi  
 de 9.00 à 17.00 heures.  
 dimanche et jours fériés  
 de 14.00 à 17.30 heures  
 Fermé le samedi